

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Mardi 26 Janvier 2021

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 37

Membres présents : 85

Pouvoirs : 11

Membres votants : 96

Date de la convocation : 20/01/2021

L'an deux mil vingt et un et le mardi 26 janvier à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

***Etaient présents :** Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur AUBRY Bernard, Monsieur AUGER Michel, Madame BARTHOW Anne, Madame BEAUMONT Caroline, Madame BECHET Sabrina, Monsieur BONNEVILLE Roger, Monsieur BONNEVILLE Jean-Noël, Monsieur DE BROGLIE Charles-Edouard, Madame CAMUS Danielle, Madame CANU Françoise, Monsieur CAVELIER Sébastien, Monsieur CHOAIN Louis, Monsieur CHOLEZ Manuel, Monsieur COURTOUX Thomas, Monsieur COUTEL Philippe, Monsieur CROMBEZ Guillaume, Madame DAEL Camille, Monsieur DANIEL Jean-Claude, Monsieur DANNEELS Philippe, Monsieur DAVID Jean-Luc, Monsieur DELAMARE Frédéric, Monsieur DELANOUE Patrick, Madame GUYOMARD Valérie, Monsieur DESHAYES Edmond, Madame DESPRES Sylvie, Monsieur DIDTSCH Pascal, Madame DODELANDE Claudine, Madame DRAPPIER Michèle, Madame DUTEIL Myriam, Madame FERAUD Sara, Monsieur FINET Pascal, Monsieur FORCHER Bernard, Monsieur GEORGES Claude, Monsieur BREEMEERSCH Jérôme, Madame GOETHEYN Martine, Monsieur GOSSE Jean-Marie, Monsieur GRAVELLE Nicolas, Monsieur GROULT Daniel, Monsieur GROULT Jean-Louis, Monsieur HAUTECHAUD Patrick, Madame HEUDE Claudine, Madame HEURTAUX Jocelyne, Monsieur HUGUES Harold, Madame MARGUERITE Ana, Monsieur LAIGNEL Pascal, Monsieur LAVRIL Didier, Monsieur LE BAILLIF Jacques, Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Madame LECLERCQ Lucette, Monsieur LECOQ Didier, Monsieur LEMERCIER Gérard, Monsieur LERAT Sébastien, Madame LEROUVILLOIS Janine, Monsieur LHOMME Patrick, Monsieur LUCAS Yannick, Madame MABIRE Dominique, Monsieur MADELON Jean-Louis, Monsieur MATHIERE Philippe, Monsieur MEZIERE Georges, Madame NADAUD Nadia, Madame PANNIER Brigitte, Monsieur PEREIRA Mickaël, Madame PERRET Nathalie, Monsieur HAMON Thierry, Monsieur PLENECASSAGNE Jean, Monsieur PREVOST Jean-Jacques, Madame PREYRE Françoise, Monsieur PRIVE Bruno, Madame RODRIGUE Colette, Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur RUEL Yves, Monsieur SCHLUMBERGER Ulrich, Monsieur SEJOURNE Pascal, Monsieur SEYS Nicolas, Monsieur SPOHR Claude, Monsieur SZALKOWSKI Denis, Monsieur THOUIN Michel, Madame TURMEL Françoise, Madame VAGNER Marie-Lyne, Monsieur VAN DEN DRIESSCHE André, Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Monsieur WATEAU Philippe, Monsieur WIENER Guillaume.*

***Etaient absents/excusés :** Monsieur AGASSE Francis, Monsieur BAISSÉ Christian, Madame BRANLOT Valérie, Monsieur CIVEL Dominique, Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Monsieur DESLANDE Christian, Monsieur DUTHILLEUL Jean, Madame GOULLEY Martine, Monsieur LECAVELIER-DESETANGS Rémy, Madame LECLERC Marie-Françoise, Madame MACHADO Céline, Monsieur PETIT Donatien, Madame ROCFORT Françoise, Monsieur VIEREN Jacques, Monsieur VILA Jean-Louis.*

***Pouvoirs :** Madame BACHELOT Marie-Line pouvoir à Monsieur LE ROUX Jean-Pierre, Monsieur BEURIOT Valéry pouvoir à Monsieur LUCAS Yannick, Madame DELACROIX-MALVASIO Delphine pouvoir à Monsieur LUCAS Yannick, Madame GUEDON Sonia pouvoir à Monsieur ROEHM Sébastien, Monsieur JEHANNE Eric pouvoir à Madame CANU Françoise, Monsieur JUIN Jean-Bernard pouvoir à Monsieur GEORGES Claude, Madame LEDUC Françoise pouvoir à Monsieur ANTHIERENS André, Monsieur LELOUP Gérard pouvoir à*

Monsieur ROUSSELIN Jean-Claude, Monsieur MALCAVA Didier pouvoir à Madame RODRIGUE Colette, Monsieur SCRIBOT Frédéric pouvoir à Monsieur VOISIN Jean-Baptiste, Madame VARAISE Josiane pouvoir à Monsieur DELAMARE Frédéric.

Délibération n° 09/2021 : Mise en place d'une politique d'achats pour l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Quelques éléments de contexte concernant l'achat et la commande publique :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, L'intercom Bernay Terres de Normandie a mis plusieurs actions en place, afin de permettre l'optimisation de ses achats. Par exemple, la mise en place de marchés transversaux : toutes les fois où plusieurs services ont des besoins communs sur une même famille d'achat, afin de profiter de l'effet de massification et de réduction des coûts de procédure. La recherche des dépenses de fonctionnement les plus élevées chaque année afin de cibler les dépenses le plus récurrentes et ainsi mettre en place des marchés publics afin de réduire ces coûts de fonctionnement. Ce travail permet également d'organiser la planification des marchés selon leur ordre de priorité.

Autre exemple, des critères environnementaux sont désormais inclus dans la quasi-totalité des consultations, des lots sont réservés à des entreprises employant des travailleurs handicapés.

Enfin l'Intercom Bernay Terres de Normandie est un acteur actif du réseau de la commande publique. La passation d'un groupement de commandes (en tant que coordonnateur) a permis de réaliser des gains financiers non négligeables, notamment sur les livraisons de repas en liaison froide pour les structures péri et extra scolaires ou encore le règlement général sur la protection des données.

Le sourçage des fournisseurs a conduit à une meilleure connaissance des savoirs faire locaux, la sensibilisation à une veille des techniques innovantes et à optimiser nos achats.

Si les grands principes fondamentaux de la commande publique sont immuables, tels que la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures, l'ordonnance du 25 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application du 31 mars 2016, sont venus réformer la commande publique en profondeur. En effet, la commande publique est un acte économique avant d'être un acte juridique, au service d'objectifs sociaux, environnementaux, sociétaux et d'innovation.

S'inscrivant dans la continuité des actions déjà engagées, l'Intercom Bernay Terres de Normandie propose, aujourd'hui, la mise en place d'une politique d'achats globale qui aura pour but de définir les lignes de conduites à respecter en matière d'achats, au sein de l'établissement.

De plus, un volet achats responsables sera abordé. En effet, le cœur de la commande publique responsable s'exprime par la politique d'achat qui s'appuie sur 3 grands axes stratégiques, sur lesquels l'Intercom s'engage :

- Premier axe : Amélioration de la performance économique
- Deuxième axe : Garantir le respect des principes fondamentaux et des règles éthiques
- Troisième axe : Satisfaire aux préoccupations sociales et environnementales

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

La fonction achats, garante de l'amélioration de la performance, mobilise ses ressources pour :

- Évaluer le juste besoin en lien avec les prescripteurs et utilisateurs
- Définir les besoins en termes de fonctionnalités et de performances à atteindre
- Utiliser l'ensemble des leviers achats (globalisation, standardisation, rationalisation, mutualisation, etc.)
- Stimuler la concurrence ou favoriser l'accès aux petites entreprises en adoptant une stratégie d'allotissement adaptée
- Retenir l'offre la plus avantageuse au regard de critères pertinents et clairement définis.

- Raisonner en coût complet le plus souvent possible
- Surveiller les opportunités qu'offre le marché fournisseurs et favoriser les échanges.
- Intensifier et faciliter le dialogue avec les fournisseurs
- Communiquer efficacement sur les actions
- Améliorer les processus achats et approvisionnements en favorisant le plus possible la dématérialisation

GARANTIR LE RESPECT DES PRINCIPES FONDAMENTAUX ET DES RÈGLES ÉTHIQUES

La fonction achats veille à garantir le respect des principes fondamentaux suivants :

- Libre concurrence et égalité de traitement des fournisseurs
- Transparence tout au long du processus achats (avis d'information – consultation – négociation – jugement des offres)
- Confidentialité des informations
- Efficacité des consultations
- Développer des relations commerciales loyales, équilibrées et responsables

SATISFAIRE AUX PRÉOCCUPATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La fonction achats contribue à la mise en œuvre de la politique de Développement Durable de l'Intercom Bernay Terres de Normandie :

Elle déploie dès la définition du besoin sa politique d'achats écoresponsables au travers d'engagements majeurs :

- Prendre en compte les aspects de développement durable tout au long du cycle de vie
- Limiter son empreinte écologique en réduisant les impacts environnementaux sur les fournitures, travaux ou prestations achetées
- Promouvoir les achats solidaires en augmentant la part des achats auprès des secteurs adaptés et protégés, d'insertion et du commerce équitable,
- Sensibiliser les fournisseurs sur leur responsabilité, les inciter à intégrer les principes de développement durable et à mettre en œuvre leur capacité d'innovation.

Pour contribuer à l'efficacité du dispositif, une mission de pilotage et de coordination des achats est nécessaire.

En s'appuyant sur une cartographie exhaustive des achats, adaptée aux domaines d'activité de la collectivité, les objectifs de la mission porteront sur l'ensemble du périmètre des achats en veillant à définir les familles à enjeu prioritaire pour y développer des stratégies spécifiques animées par le service juridique et les directions opérationnelles.

Au-delà de la définition de stratégies spécifiques, cette orientation permettra d'insuffler une culture de l'achat ancrée dans l'expression des besoins et la qualité de service, de nature à générer des gains quantitatifs et qualitatifs sur les achats de l'établissement, développer l'attractivité de ses marchés tout en exploitant toutes les pistes de simplification administrative.

Le processus des achats responsables s'appuie, sur un outil commun de référence : la charte déontologique de la commande publique (jointe en annexe) qui permet de :

- Rappeler les grands principes de l'achat public, les obligations légales et les règles internes pour plus d'agilité et d'efficacité du processus d'achat.

Le premier jalon est posé, la politique d'achat responsable est à présent définie et les outils juridiques sont en développement perpétuel avec un objectif d'amélioration continue. Elle ne doit pas être seulement une

déclaration d'intention générale, et doit être mise en œuvre en adéquation avec nos besoins et l'offre de notre territoire.

Afin d'asseoir cette politique d'achat, il convient de mettre en place un système de management de l'achat et de suivi des performances. Il sera créé un « Comité technique de pilotage des achats », présidé par l'Elu en charge de la commande publique et composé des représentants des services.

Ce « Comité de pilotage des achats » sera chargé de :

- Superviser le dispositif de la politique d'achat et veiller au respect de ses axes et orientations,
- Elaborer un plan d'action annuel selon la cartographie d'achats,
- Valider la stratégie d'achat pour les segments d'achats qui lui seront soumis,
- Emettre un avis sur les objectifs réalisés et la réaffectation des gains.

Nous portons donc une ambition, celle de pouvoir poursuivre un large partenariat pour une économie dynamique locale destinée à soutenir l'emploi local, d'être exemplaire dans la dépense publique, et agir pour un territoire durable et solidaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique;

Vu le code du travail ;

Vu code de l'environnement ;

Après en avoir informé la Commission des finances en date du 09/11/2020 ;

Sur proposition du Bureau du 14 janvier 2021 ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ **APPROUVE** la politique achats de la collectivité ;
- ✓ **DIT** que la présente politique d'achats s'applique à l'ensemble des actes et des contrats relatifs à l'achat public ;
- ✓ **AUTORISE** le Président à signer tout document y afférent.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
85	11	96	0	96	0	96

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20210126-09_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2021

Affichage : 09/02/2021